

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1^{er} octobre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absent avec procuration : 6

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/10/01/012

OBJET : Renouvellement de la convention portant sur les missions relatives à la SANTÉ et à la SÉCURITÉ AU TRAVAIL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Premier Adjoint rappelle que les collectivités territoriales ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive afin de veiller à l'état de santé des agents, dans l'objectif d'empêcher toute altération de celui-ci du fait de l'exercice des fonctions.

Afin de remplir cette obligation, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose depuis plusieurs années aux collectivités territoriales une mission facultative relative à la santé et à la sécurité au travail.

Cette dernière permet à la Commune de bénéficier des compétences et de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire aujourd'hui composée de médecins et infirmiers de prévention, de conseillers hygiène et sécurité au travail, d'un agent chargé de la fonction d'inspection (A.C.F.I.), d'un ergonome, d'un psychologue du travail, d'un correspondant handicap / FIPHFP et d'une équipe administrative.

La dernière convention portant sur ces missions facultatives conclue entre la commune et le Centre de gestion prenait effet le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, avec un terme fixé au 31 décembre prochain.

Considérant que chaque collectivité territoriale doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par conventionnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy-de-Dôme en matière de santé et de sécurité au travail telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Considérant que seule l'option 1 de l'article 3 – « Conditions financières » de la convention permet de bénéficier des prestations relatives à la médecine professionnelle et préventive du service,

Madame BOLIS invite le Conseil Municipal à suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 22 septembre 2020 et ainsi :

- décider de renouveler l'adhésion de la Commune aux missions relative à la santé et à la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy-de-Dôme ;
- autoriser le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, en optant pour l'option 1 de l'article 3 de ladite convention ;
- décider d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité, conformément aux modalités financières prévues dans la convention.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.